SION, No. 32. 30 AVRIL 1840

L'Echo des Alpes

Prix d'abonnement: pour le Valais:
Pour un an 6 fr.
Pour un mois 5 batz.
Prix d'insertion:
1 batz la ligne.

Journal du Valais.

Prix d'abonnement pour les cantons et l'étranger:
Pour un an 6 fr.
Pour 6 mois 4 fr.
Pour 3 mois 3 fr.
On s'abonne aux bureaux de postes.

L. R. H.

CANTON DU VALAIS.

Nous avons appris que beaucoup de personnes ont témoigné quelque mécontentement de l'article que nous avons publié sur les opérations de la colonne de Nendaz. Nous n'avons pas cru devoir refuser l'insertion de cet article qui nous a été communiqué, d'autant plus qu'il nous avait été adressé sous forme de réclamation. Nous désirions, principalement dans ces circonstances, refuser le moins possible à chaque citoyen la faculté de publier les faits qui étaient à sa connaissance ou qui pouvaient l'intéresser. Etant restés entièrement étrangers à la rédaction de cet article, nous n'avons par conséquent point donné d'éloges excessifs à cette colonne qui n'a pas eu la satisfaction de se trouver au feu, bien que nous soyons persuadés qu'elle a été composée de citoyens braves et dévoués. Nous avons accueilli cette narration comme un simple exposé des faits, laissant ensuite au public le soin d'en juger.

Nous aurions bien des éloges à donner aux personnes qui se sont fait remarquer par leur courage et leur patriotisme dans les journées d'Avril. Mais ces éloges, pour être exacts, sont difficiles à donner à cause de la difficulté de connaître les faits tels qu'ils se sont passés et de les apprécier à leur juste valeur. Chacun comprendra que cette tâche serait d'une exécution impossible. Nous croyons toutefois devoir faire mention des personnes qui, à notre connaissance, ont acquis des droits à l'estime de leurs concitoyens, et qui nous ont été signalées par différentes personnes dignes de considération.

La commission militaire à donné au pays des preuves de son patriotisme par son assiduité et son zèle pour le succès de la lutte, ne reculant devant aucune veille et aucun travail.

M. le colonel Pignat a déployé beaucoup d'intelligence et d'activité dans une partie fort essentielle, celle des fournitures à la troupe.

Parmi les citoyens qui ont travaillé de longue date à notre régénération avec succès et efficacité, nous citerons M. le président du grand-conseil, qui n'a cessé d'avoir l'œil à tout avec cette facilité d'exécution qu'on lui connait; M. le Major Torrent qui présida avec tant de zèle en 1838 le comité de Martigny qui fut la première source de nos succès actuels; au dire de toutes les personnes qui ont été à même d'en juger, il a conduit son bataillon avec beaucoup d'habileté et de résolution; M. l'avocat Torrent, dont personne n'a oublié le dévouement lorsque, contre ses goûts et ses intérêts, il accepta, dans un moment difficile, la charge pénible de conseiller d'état qu'il résigna plus tard, au grand regret du grand-conseil; capitaine démissionnaire des carabiniers, il l'est redevenu au moment du danger et s'est mis à la tête d'une compagnie de carabiniers volontaires; à l'attaque de Bramois il s'empara de la Crettaz avec quelques hommes, bien que ce poste très important fut entouré d'ennemis; M. le capitaine Dufour, à qui nous devons l'organisation de notre arme la plus importante, celle de l'artillerie, dont le sang-froid a refoulé l'ennemi en désordre au-delà du pont de St-Léonard qu'il avait tenté de franchir pour assaillir les artilleurs. Le zèle infatigable de cet officier autant que son esprit organisateur n'ont pas peu contribué à mettre les dixains occidentaux dans un état d'armement de beaucoup sépérieur à celui dans lequel il se trouvait, il y a quelques années. L'approche du danger l'engagea à reprendre le commandement de l'artillerie qu'il avait résigné. Les officiers de ce corps ont aussi montré beaucoup de sang-froid ainsi que les artilleurs en blouse bleue, membres de la Jeune Suisse.

La manière avec laquelle M. le capitaine Amaker a fait manœuvrer l'avant-garde à Bramois, a été admirée par les chefs, ainsi que son calme en face d'un ennemi nombreux et rapproché. Les feux de la gendarmerie ont été d'une vivacité remarquable; ce corps, commandé par M. de Nucé, a soutenu sa réputation. Il a été bien secondé par les carabiniers sous les ordres de M. de Bons.

Parmi les officiers qui se sont rendus particulièrement utiles par leur connaissance du service, par leur zèle et leur activité, nous citerons M. le Major de Lavallaz, M. le capitaine Dufay, M. l'adjudant Major Desfagoz, M. le lieutenant au service de Naples Ferdinand de Torrenté, M. l'aide-de-camp Ducrey et M. le capitaine Cropt.

Le dévouement de Mrs. les chirurgiens a été digne de leur patriotisme et de leurs vues éclairées, ils n'ont pas tardé à se rendre au poste où les appelait leur art et à s'occuper avec activité des préparatifs nécessaires pour recevoir les blessés. Le jour de la bataille ils suivirent les détachemens et les animèrent de leur parole et de leurs conseils. Nous avons des éloges particuliers à donner à Mrs. les docteurs Claivaz, Schinner, Poncet, Ducrey; M. le docteur Gard, malgré son âge avancé, a repris aussitôt son ancien uniforme au moment du danger, il a partout suivi les réserves.

M. le docteur Grillet, qui a fait partie de la colonne

Joris et qui en a partagé les dangers dans les premiers rangs, s'est conduit avec une sagacité remarquable. Il s'est rendu très-utile à cette colonne par l'intelligence avec laquelle il a exploré les postes, animé le soldat au moment de l'action et veillé à la tenue de la troupe à remédier à tout ce qui aurait pu introduire quelque confusion, abordant sans hésiter et souvent seul les postes les plus dangereux; plus tard il a consacré ses soins aux blessés.

M. Antoine de Riedmatten s'est occupé de l'armement de la troupe et de la surveillance de l'arsenal avec un zèle et une assiduité dignes des plus grands éloges.

Mr. Franck, père, agé de 67 ans, a couru toute la journée du 1er avril par les mayens à la poursuite de l'ennemi. Un vieillard d'Orsières, âgé des 71 ans, dont nous regrettons de ne pas connaître le nom, a marché comme un jeune homme avec 5 ou 6 de ses fils.

Mr. Germain Jacquier de Savièse, capitaine des carabiniers volontaires, nous a été signalé par Mr. le commandant Bruchez, comme s'étant rendu très-utile à sa colonne par son activité et son intelligence.

Nous sommes convaincus que beaucoup d'autres citoyens mériteraient une mention. Dans l'élan spontanné et universel des dixains occidentaux, comment apprécierons-nous tant de faits généreux? Leurs auteurs, nous n'en doutons pas, trouveront leur plus douce récompence dans le succès. Nous aurons, prochainement, quelques mots à dire sur les soldats. C'est là où nous jetterons nos regards avec le plus de satisfaction.

Mr. Maillardoz, exreprésentant fédéral en Valais, vient d'inventer une nouvelle méthode de calomnier, sans qu'on puisse *s'inscrire à faux* ni s'attaquer en justice, ce qu'il déteste du fond de son cœur, vu qu'il ne vit pas en très-bonne intelligence avec elle. L'adversité rend inventif et ce Monsieur ne manque pas d'industrie, aux approches des nominations surtout.

Le bruit répandu, et qu'il nous attribue par erreur volontaire ou involontaire, d'une correspondance trouvée à Sierre, entre les meneurs et lui, lui a suggéré l'article suivant qu'il a fait insérer dans l'Observateur de la Suisse orientale:

„Je lis dans plusieurs journaux qu'on a trouvé, à Sierre, „une correspondance secrète que j'aurais entretenue avec „Mr. l'ancien Grand-Baillif de Courten."

„Comme je ne me rappelle nullement d'avoir jamais „entretenu une pareille correspondance avec Mr. de Cour„ten, ce que du reste je ne nierais pas, si la chose était „vraie, je m'explique cependant cette nouvelle par la „circonstance suivante: *J'écrivis un fois à Mr. Adrien „de Courten, pour lui demander s'il était vrai, que „Mr. Morand, rédacteur de l'Echo, le même qui „a arrêté les représentans à Martigny, s'était vanté „publiquement d'avoir tué de sa propre main quelques „suisses, lors de la révolution de Paris en 1830.*"

„Voilà la seule réponse que je puisse donner à l'ar„ticle précité."

Zurich, le 18 avril 1840.

DE MAILLARDOZ,
colonel fédéral, ancien représendant en Valais.

Le plieur de l'Echo des Alpes, vivement touché de la sollicitude de Mr. de Maillardoz pour la réputation de son patron, a écrit à Fribourg pour savoir si le bruit qui se répand en Suisse est vrai, d'après lequel Mr. de Maillardoz serait un imposteur et un faquin.

Il attend la réponse pour le retour du courrier qui apportera à Fribourg celle de Mr. Adrien de Courten.

On ne peut pas se faire une idée, en Valais, de la peine que la presse aristocratique se donne pour faire croire à la Suisse que le peuple du Haut-Valais a juré une haine éternelle à ses frères des dixains occidentaux et que rien au monde ne pourra le rattacher à un régime basé sur l'égalité des droits. Si le peuple haut-valaisan avait effectivement une telle horreur pour nos nouvelles institutions, il ne se serait pas prononcé à une si grande majorité pour l'acceptation de la charte du 3 août; il se serait empressé de demander la séparation. Si les habitans du Valais supérieur lisaient les journaux prétendus conservateurs, ils ne pourraient s'empêcher de rire en voyant les extravagances que ces feuilles se donnent la peine de publier sur cette contrée. Mais, malheureusement, les journaux aristocratiques sont l'objet d'un si grand mépris, même dans le Haut-Valais, que toutes ces feuilles prises ensemble ne comptent pas 25 abonnés dans tout le canton. C'est bien peu, si l'on réfléchit que nous mettons dans cette catégorie le *Constitutionnel*, la *Sentinelle*, le *Fédéral*, l'*Helvétie de* 1840, le *Waldstätterbote*, l'*Allgemeine de Berne*, et tous leurs confrères. Les feuilles libérales, au contraire, comptent des abonnés dans toutes les parties du Valais, et leur nombre va toujours croissant. Ces Messieurs peuvent donc s'épargner une peine qui n'aura aucun résultat. Ils ont beau vouloir troubler le pays et rallumer les brandons de la guerre civile; leurs voix faibles et sans écho ne parviendront pas à leur destination. Les dernières élections au grand-conseil sont une preuve que l'aristocratie a fini son règne dans le Valais oriental; ce ne sont pas quelques articles que personne ne lit qui pourront ramener dans notre pays un régime en horreur à tout le monde.

Les *Ephémérides* du Défenseur du 31 mars, reproduites dans notre Nro. du 26 courant, et où les députés du grand-conseil pour les dixains occidentaux sont si bien traités, sont de l'élucubration de M. Jacques-Etienne d'Angreville, ex-procureur patenté à St-Maurice. — La lettre d'envoi que cet ancien secrétaire du comité révolutionnaire de St-Mausice adressait à Son Excellence M. le Grand-Baillif de Courten, avec lequel il correspondait sous des noms supposés, est vraiment curieuse à raison des principes légitimistes et apostoliques que l'écrivain y étale, avec une impudeur heureusement peu commune.

Nous recevons de Mr. Bovier la lettre suivante:

Monsieur le rédacteur!

Un certain bruit ayant pris, à ce que l'on vient de me dire, un degré de consistence dans le public que c'était moi qui avais fait vendre du sel dans la commune d'Evolène, je déclare que ce bruit est tout-à-fait sans fondement; je suis resté absolument étranger à la vente de ce sel, je n'y ai contribué ni de fait, ni de paroles. Vous voudrez bien, Monsieur le rédacteur, avoir la complaisance, dans l'intérêt de la vérité, d'insérer ma déclaration dans votre journal, et agréer en même temps l'assurance de ma considération distinguée.

Sion, le 24 avril 1840.

Le président BOVIER.

CONFÉDÉRATION SUISSE.

GLARIS. Le landrath de ce canton vient d'adopter une nouvelle loi sur les impositions, basée sur la fortune de chaque citoyen. La taxe sur les fortunes est fixée à 1 pour 1,000; la taxe personnelle à 12 schillinghs (3 1/2 batz.). Les corporations et les communes, aussi bien que les particuliers, sont soumis à cette taxe, et sont obligés d'indiquer en conscience, mais sans serment, l'état de leur fortune. Les orphelins et les veuves ne doivent rien pour les premiers 1,000 florins; au-delà, ils ne paient que la moitié de la taxe. Celui qui aurait indiqué inexactement l'état de sa fortune, paira, en punition, double imposition de la somme qu'il aura célée. — Cette loi, qui atteint le riche et ménage le pauvre, prouve que le canton de Glaris a fait de grands progrès dans le système des impôts. L'imposition sur la fortune de chaque citoyen est, en effet, la plus équitable. — Le budget de ce canton pour 1839 porte en recettes . . fl. 47,585.
en dépenses . . ,, 47,875.
deficit . . . fl. 289.

— Un médecin de ce canton évalue le nombre des cretins en Suisse, à 4,000. Il pense que ces malheureux auraient été préservés de ce fléau, s'ils avaient été transportés sur les hautes Alpes dans leur enfance.

FRIBOURG. Les résultats des dernières élections au grand-conseil ont été appréciés de différentes manières par les divers journaux de la Suisse. Les feuilles libérales prétendent que le parti du progrès a obtenu 20 membres, et le parti retrograde 15. Les nominations de la ville de Fribourg appartiennent à l'opinion la plus avancée; les conservateurs n'ont pas même jugé à propos de s'y présenter. — Un déficit de 12,000 fr., s'était manifesté dans les finances de 1839. Pour remédier à ce mal, le conseil d'état avait présenté une nouvelle loi sur les impôts, qui a été rejetée par le grand conseil. La commission des finances, chargée d'aviser aux moyens de rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses, propose aujourd'hui de diminuer du cinq pour cent les traitemens de tout les fonctionnaires publics, de supprimer les bourses accordées aux enfants de la campagne qui fréquentent l'école moyenne et de diminuer considérablement les primes d'encouragement accordés aux régens du canton qui se sont le plus distingués. C'est principalement contre l'instruction populaire, comme on le voit, que cette loi paraît être dirigée.

THURGOVIE. Un escamoteur promit à quelques paysans thurgoviens de leur faire 3,000 écus avec 1,000 qu'ils lui livreraient. Les bonnes gens s'empressent aussitôt de livrer la somme désirée au faiseur d'argent. Après avoir fait mille grimaces auxquelles ces paysans ne comprenaient rien, notre prestidigitateur leur dit qu'il devait laisser le tout reposer trois fois 24 heures et qu'à cette époque les 3,000 écus seraient achevés. Ces pauvres dupes le crurent sur parole et attendent encore maintenant l'escamoteur qui est parti avec les 1,000 écus qu'ils lui ont remis.

ARGOVIE. Il paraît que les travaux de la commission pour la révision de la constitution sont demeurés infructueux. Des plaintes s'élèvent de toutes parts contre ce nouveau projet. Il est probable qu'on sera forcé d'en venir à une constituante, nommée à cet effet par le peuple argovien.

SOLEURE. La *Feuille de Soleure* remplit ses colonnes de prix d'honneur offerts pour le prochain tir fédéral qui aura lieu dans cette ville, dans le courant du mois de juillet.

SCHWITZ. La landsgemeinde de ce canton aura lieu cette année, à Rothenthurm, le premier dimanche de mai, si le tems est favorable. Les objets présentés à la délibération de l'assemblée seront:

1) L'élection des trois premiers magistrats du canton;
2) une loi sur le rachat des dimes et des cens;
3) une proposition pour l'abolition complète des mariages mixtes;
4) une proposition venant d'Einsiedlen, tendant à ce qu'à l'avenir toute intrigue pour obtenir des places en distribuant de l'argent, des vivres, du vin &c. soit sévérement défendue.

EXTERIEUR.

ESPAGNE. On parle beaucoup, dans la capitale, de la prochaine dissolution des cortès. Quelques personnes pensent aussi que le nouveau cabinet ne pourra pas se soutenir devant l'opinion publique qui le reprouve. A Madrid on est généralement alarmé sur les progrès que le parti républicain et progressif fait tous les jours dans le midi de l'Espagne. — Le fort important d'Aliaga, occupé et défendu avec beaucoup de vigueur par les carlistes, est enfin tombé au pouvoir des troupes de la reine. — Le général Zurbano étant entré dans un village carliste et n'y ayant pas trouvé un seul homme, eut l'heureuse idée de nommer un conseil communal entièrement composé de femmes. Lorsque les hommes furent revenus au village, ils furent contraints de reconnaître cette nouvelle autorité féminine.

ANGLETERRE. La position de l'Angleterre à l'extérieur prend un caractère tout-à-fait belliqueux. La guerre vient d'être déclarée à la Chine; une autre semble se préparer contre le royaume de Naples; les affaires d'Orient occupent vivement la marine anglaise dans le Levant. Maintenant, une autre difficulté vient de surgir pour ce royaume, au sujet des limites qui séparent les Etats-Unis des possessions anglaises dans le nord de l'Amérique. Le gouvernement anglais se plaint, par l'organe de son envoyé aux Etats-Unis, M. Fox, des agressions que l'Union américaine se permet contre le Canada. Le président des Etats Unis, Mr. Van-Buren, a transmis au congrès les documens de cette affaire, et a répondu à Mr. Fox, que son gouvernement repousserait de toutes ses forces la moindre démonstration de la part de l'Angleterre contre le Maine, province frontière des Etats Unis.

— Les hostilités contre le royaume de Naples sont sur le point de commencer.

RUSSIE. Le gouvernement russe a renoncé, pour le moment, à reprendre l'expédition contre Khiwa. — L'empereur de Russie se propose de passer une partie de l'été aux Bains de Bohême.

ALLEMAGNE. Dans toute l'Allemagne on se prépare à célébrer le fête séculaire de l'invention de imprimerie. — Le roi du Hanovre est parvenu, avec beaucoup de peine, à réunir les Etats à sa façon. Les deux chambres se sont empressées d'adopter le projet de constitution présenté par le roi. Il s'agit de savoir, maintenant, si une chambre nommée par la minorité et contre laquelle la majorité a constamment protesté, peut adopter une constitution au nom d'un peuple qui n'en veut rien. Le peuple hanovrien est toujours attaché à sa constitution de 1833. Dans toute l'Allemagne, l'opinion publique se prononce de plus en plus pour la cause de ce peuple contre le monarque Tory.

SAVOIE. La jolie petite ville de Salanches, située au pied du Mont-Blanc, dans la province du Faucigny, n'existe plus aujourd'hui; elle est devenue la proie du plus affreux incendie dont on ait ouï parler. Le jour de Pâques, pendant les vêpres, le feu prit dans la maison d'un parruquier; un vent des plus violens porta aussitôt la flamme vers les maisons voisines, la plupart construites en bois et couvertes de bardeaux. Il fut impossible d'arrêter les progrès effrayans de l'incendie; toutes les maisons, à l'exception de trois et de la caserne, sont devenues la proie des flammes, ainsi que les archives de la ville et les minutes des notaires. Le feu était si intense, que les cloches de l'église ont été en partie fondues. Les habitans de cette ville, dont la population dépasse 2,500 âmes, sont aujourd'hui errants, sans asile, sans nourriture et sans vêtemens. Le nombre des personnes qui ont péri dans cette catastrophe s'élève à plus de cent. Dès qu'on eut

appris cette nouvelle Genève, un comité de bienfaisance s'organisa aussitôt, et déjà une somme de 1,500 francs a été envoyée par ce comité pour pour subvénir aux premiers besoins de ces malheureuses victimes.

FRANCE. Deux opinions se manifestent en France, au sujet de l'occupation d'Afrique. Les uns voudraient l'étendre à toute l'Algérie, jusqu'aux pieds du Mont Atlas; d'autres au contraire, voudraient qu'on se contentât d'occuper le littoral de la mer, afin que la colonisation en soit plus sûre et plus facile. Il paraît que cette dernière opinion prévaudra dans les sein de la chambre des députés. — Le mariage du duc de Némours avec la princesse Victoire de Saxe-Cobourg doit être célébré à Saint-Cloud, le 25 de ce mois. — Chaque courrier apporte la nouvelle de quelque émeute occasionnée, dans différens départemens, par la prétendue cherté des grains.

VARIÉTÉS.

FACETIES.

M. l'ancien commissaire fédéral et très-cher ex-collègue.

Merci! vous êtes bon là si vous me croyez disposé à m'embarquer de nouveau dans cette maudite galère.....

J'ai du Valais jusqu'à la ceinture, j'ai du Valais jusqu'à la hauteur des épaules, j'ai du Valais par-dessus les oreilles, le crâne compris!

Moi, retourner dans ce malheureux pays? Vous me proposez, à la vérité, de ne m'y rendre qu'en qualité d'amateur et de touriste, mais je vous fais observer que je ne choisirai jamais les 13 dixains pour un voyage d'agrément. Je veux passer pour le militaire le plus bouché, pour le diplomate le plus obtu, je vous permets de me donner les noms les plus fossiles, les plus antédiluviens, je consens même à ne commander à l'avenir que des soldats de plomb ou de carton, si vous y apercevez jamais, je ne dis pas ma personne, mais seulement le bout de mon nez!

Je vous donne ma parole d'honneur la plus colossale, — et je ne jette pas ma parole aux vents, comme la circulaire du 4 avril croit qu'on peut le faire, — que rien que de penser au Valais, je me trouve dans la position guerrière du maréchal d'Acre lequel s'évanouissait bravement à la vue d'une pomme cuite.

M. de Lamartine a dit quelque part:

Quand la feuille des bois tombe dans la prairie,
Le vent du soir se leve et l'arrache aux vallons,
Et moi, je suis semblable à la feuille flétrie....

C'est-à-dire que c'est moi qui suis une feuille sèche, quand, pour mes péchés, j'entends parler de cette malheureuse contrée.

J'ai la berluc, la migraine et la colique, lorsque ma vue tombe sur une carte de la Suisse et que j'y vois le Valais.

Je deviens sourd, muet, aveugle, paralytique et hydropique, lorsque les journaux nous entretiennent des affaires de ce canton.

Je ne sais, en vérité, pourquoi diable je me suis mêlé des divisions des 13 dixains. Déja une fois j'ai laissé voir, à leur endroit, que je pouvais me tromper, que j'étais faible, sujet à l'erreur, plein de préjugés, en un mot, mortel comme quiconque. Vous savez que j'ai dit, dans mon rapport à la commission militaire fédérale, que les Valaisans ne sont pas capables de figurer dans les rangs des confédérés. C'était une balourdise, j'en conviens; une sottise, comme il m'arrive quelquefois d'en dire; une monstruosité, comme vous, notre collègue, ou le premier venu auriez pu vous en charger, mais il m'arrive assez souvent de faire ainsi le mauvais plaisant. Qui pouvait s'attendre aux évènemens du mois d'Avril? Devais-je redouter le solemnel démenti que les Valaisans viennent de me donner? Ma foi, on peut être un fort habile colonel et ne pas deviner l'avenir. N'est pas sorcier qui veut. En fait de prescience, j'avoue que je ne suis guères plus fort que l'enfant qui vient de naître et que je suis même, sur ce chapitre, d'une simplicité, d'une innocence,... à nulle autre pareille, comme aurait dit un poëte élégiaque du temps de Malherbe ou de Thomas Corneille.

Mais arrivons, très-cher ex-collègue, à l'époque infortunée où nous avons voulu médier le Valais, bon gré malgré lui.

Vous vous souvenez avec quel art nous avions arrangé les flûtes de la médiation. Je me rappelle, pour ce qui me regarde, l'assurance avec laquelle vous disiez aux Valaisans: *Nous vous médierons, Messieurs, nous vous médierons!* Hélas! nous n'avons absolument rien médié. Il m'a fallu entendre les choses les plus malséantes, les plus incongrues, les plus nauséabondes. On nous a fait des frayeurs horribles, au point que nous étions quelquefois aussi blancs que nos bonnets de coton. N'a-t-on pas fait *luire*, à nos yeux pétrifiés, l'*ombre* d'une demi-douzaine de sabres et de fusils de munition? Et quel mal ne nous sommes nous pas donné pour endosser à la confédération l'histoire des 10,000 votans? A quoi tant de peines ont-elles abouti? Je vous le demande, très-cher ex-collègue!

On se consolerait encore du passé si l'on était tranquille pour l'avenir.

Dieu sait ce qui nous attend à la prochaine diète fédérale! Chacun se fera un malin plaisir, une véritable fête de nous donner, moralement parlant, des volées de bois vert. On va se ruer sur nos rapports et déchirer ces pauvres innocens avec toute la gloutonnerie des loups et des chacals. En vérité, je vous le dis: le gril de St-Laurent est mille fois préférable aux siéges de douleur qui nous attendent, au mois de juillet prochain!

Il y a des momens où je suis tenté de me jeter dans un couvent de trapistes ou de m'enrôler au service du vice-roi d'Egypte qui me créera aussitôt pacha à deux ou trois queues.

Je pleure, de toutes les larmes de mon cœur, quand je pense combien ma mission dans ce damné pays ont compromis ma réputation de fin capitaine et de profond diplomate.

Il y a aussi des momens où je suis sur le point de m'en prendre à vous de tous mes déboires. Mais j'ai été trois mois sous votre férule, je connais la puissance de votre regard..... suffit, on se tait!

C'est dans ces sentimens de vertueuse résignation et de filiale vénération que j'ôte ma main de la plume pour remettre celle-ci dans mon écritoire,

Avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Votre très-triste ex-collègue

. . . . . .

(X. Y. Z.)

AVIS.

M. l'avocat Magouët, du Port-Valais, donne avis qu'il vient de recevoir plus de 70 quintaux de fruitiers et mûriers de toute espèce et du 1er choix, graines de plantes potagères et de fleurs de tous genres. Il a également des magnalias, œillets, camelias, dahlias, rosiers, hautes et basses tiges; chêne liège, chêne vert, plantes d'agrément, accacias parassol, vernis du Japon, etc., qu'il peut fournir à des prix modérés. L'expédie de suite par les voies qui lui sont indiquées.

MAGOUET.

MORAND, rédacteur.

Imprimerie de Schmid et Murmann.